

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
du Canada à l'Ambassadeur de Norvège*

N° JLA-1919

Ottawa, le 13 novembre 1984

Excellence:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° XV-37/84 du 5 septembre 1984 par laquelle vous proposez que l'Accord entre nos deux Gouvernements en vue de faciliter l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la Province de la Colombie-Britannique soit modifié de manière à prévoir l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la Province de la Saskatchewan.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada souscrit à cette proposition et de confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entre en vigueur à compter de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,*
JOE CLARK

Son Excellence M. Per M. Olberg,
Ambassadeur de Norvège,
Ottawa